

**19/11/2020 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à huis clos au centre communautaire, jeudi, le 19 novembre 2020 à 17 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Eugène Gagné
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence, monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 17 h 45 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour le système de compresseurs de l'aréna
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait la lecture de l'ordre du jour.

#3 OCTROI DU CONTRAT POUR LE SYSTÈME DE COMPRESSEURS DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour l'achat d'un système de compresseurs pour l'aréna de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 16 novembre 2020 à 16h30 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-166

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE deux soumissions ont été reçues par un même fournisseur soit :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Le Prohon Inc.	Proposition #1 : 29 725.00\$ (taxes exclues) (compresseurs Copeland) Proposition #2 : 35 500.06\$ (taxes exclues) (compresseurs Bitzer)

QUE l'entreprise Le Prohon Inc. soit retenue pour la fourniture du système de compresseurs pour l'aréna de Weedon ;

QUE la proposition #2 au coût de 35 500.06\$ soit retenue soit les compresseurs de marque Bitzer ;

QUE cette somme soit payée à même les subventions reçues à cet effet dont :

- 10 000\$ provenant du budget discrétionnaire du Député provincial
- 2 x 5000\$ provenant de deux Ministères
- 15 500.06\$ provenant de l'aide financière du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

ADOPTÉEⁱ

#4 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

#5 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2020-167

À 17 h 51, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

Richard Tanguay
Maire

Mokhtar Saada
Directeur général et secrétaire-trésorier

ⁱ Une copie conforme de la résolution # 2020-166 a été transmise par courriel le 20 novembre 2020 à Le Prohon.